

ÉDITION 2025 - DONNÉES 2024

TABLEAU DE BORD DE LA LOGISTIQUE

Cahier de la filière
céréalière française

 Université
Gustave Eiffel

 **MINISTÈRE
DES TRANSPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des
infrastructures, des
transports et des mobilités

SOMMAIRE

SYNTHÈSE DES FLUX COMMERCIAUX DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE EN 2024	3
Commerce extérieur intra-UE – Synthèse des données	3
Commerce extérieur extra-UE – Synthèse des données	4
EXPORTATIONS DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE PAR VOLUME ET VALEUR	5
Zoom sur les exportations en volume vers l'UE	5
Top 3 destinations intra- et extra-UE en valeur (€)	5
ÉCHANGES INTRA-UE DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE : CARACTÉRISATION	6
Échanges intra-UE : route dominante, mode maritime en recul	6
Dynamiques modales différenciées selon les segments de produits	6
ÉCHANGES EXTRA-UE DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE : CARACTÉRISATION	7
Suprématie du maritime dans les échanges extra-UE	7
Dynamiques modales différenciées selon les segments de produits	8
EXCÉDENT COMMERCIAL DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE	9
Une contribution équilibrée des échanges intra- et extra-UE à l'excédent	9
Maritime moteur de l'excédent extra-UE, routier dominant intra-UE	9
CONVERGENCE ENTRE FLUX PHYSIQUES ET ÉCONOMIQUES	9
Cohérence entre volumes et valeurs, avec une surreprésentation du routier	9

MÉTHODOLOGIE

Le tableau ci-dessous précise le champ statistique retenu dans le document

Unités à finalité de production (UFP) Céréales ¹ - Flux Intra-UE	Composition : comprennent les céréales (NST 2007, groupe 01.1) ainsi que les farines, céréales transformées, produits amyliacés et aliments pour animaux (NST 2007, groupe 04.6)
Unités à finalité de production (UFP) Céréales - Flux Extra-UE	Composition : couvrent les céréales brutes (Chapitre 10 du Système harmonisé – SH), les produits de la minoterie (Chapitre 11 du SH), ainsi que les sous-produits et résidus (Chapitre 23 du SH : sons, remoulages, résidus de céréales, résidus de la fabrication de l'amidon et produits similaires), et enfin les produits transformés et agroalimentaires à base de céréales relevant des autres rubriques du SH.
Mode de transport	Ce paramètre indique le moyen de transport actif (route, rail, mer, etc.) par lequel les marchandises entrent ou sortent du territoire statistique français dans le cadre des échanges commerciaux ²
Limite méthodologique inhérente à la base de données Comext (Eurostat)	Quasi-transit (limitation Comext/Eurostat) : Les marchandises transitant par dédouanement dans un autre État membre (ex : Chine → Pays-Bas → France) sont comptabilisées comme flux avec ce pays intermédiaire selon la méthodologie Eurostat. Cela distord notamment les analyses détaillées par mode de transport et partenaire commercial.

¹ UFP définie selon étude Mensia, Caractérisation de la demande de transport de marchandises à moyen et long terme

² Selon Eurostat, International trade in goods - detailed data

SYNTHÈSE DES FLUX COMMERCIAUX DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE EN 2024

Commerce extérieur intra-UE – Synthèse des données

En 2024, la filière céréalière française conserve un net excédent dans ses échanges au sein de l'UE : les exportations atteignent 14,2 millions de tonnes contre 3,9 millions pour les importations, générant un solde positif de 3 milliards d'€. Les volumes reculent depuis 2019 côté exportations (-12,5 %), mais progressent côté importations (+7,2 %) Le routier domine représentant en volume 72,5 % des importations et 58 % des exportations en 2024.

Commerce extérieur intra-UE de la filière céréalière française en 2024



Volume des flux échangés
Intra-UE
uniquement

Importations – volume en millions de tonnes (mt)

3,9
Mt

De produits de la filière céréalière importés en 2024 (+4 % sur un an ; +7,2 % depuis 2019)

Exportations – volume en millions de tonnes (mt)

14,2
Mt

De produits de la filière céréalière exportés en 2024 (+0,2 % sur un an ; -12,5 % depuis 2019)

Commerce Intra-UE (21 pays)



Données Comext : Céréales (NST 2007 groupe 01.1) et Farines, céréales transformées, produits amylacés et aliments pour animaux (NST 2007 groupe 04.6)

Décomposition du commerce intra-UE de la filière céréalière française en 2024

Décomposition des importations françaises

3,9 Mt de produits céréaliers importés en 2024 dont :



0,8
Mt

De céréales importées en 2024 (+2,4 % sur un an ; -11,5 % depuis 2019)



3,31
Mt

De farines, céréales transformées aliments pour animaux importés en 2024 (+4,4 % sur un an ; +13,4 % depuis 2019)

Décomposition des exportations françaises

14,2 Mt de produits céréaliers exportés en 2024 dont :



10,9
Mt

De céréales exportées en 2024 (+1,2 % sur un an ; -14,3 % depuis 2019)



3,3
Mt

De farines, céréales transformées aliments pour animaux exportés en 2024 (-3,1 % sur un an ; -5,6 % depuis 2019)

Part modale du commerce intra-UE de la filière céréalière française – volume (% de part modale en tonnes)



72,5 %

La part modale en tonnes de la route dans les importations intra-UE de la filière céréalière à destination de la France en 2024 (+1,2 point sur un an ; +9,6 points sur six ans³)

58 %

La part modale en tonnes de la route dans les exportations de produits de la filière céréalière française à destination de l'UE en 2024 (+1,3 point sur un an ; +1 point sur six ans)

Valeur des importations et exportations intra-UE de la filière céréalière française



Valeur des flux échangés
Intra-UE
uniquement

Importations – valeur en milliards d'euros (Mrd)

3,6
Mrd €

La valeur des produits céréaliers importés en 2024 (-5,1 % sur un an ; +50,6 % depuis 2019)

Exportations – valeur en milliards d'euros (Mrd)

6,6
Mrd €

La valeur des produits céréaliers exportés en 2024 (-12 % sur un an ; +23,3 % depuis 2019)

Balance commerciale Intra-UE (21 pays)



+3 Milliards d'€
d'excédent pour la filière céréalière française en 2024

Part modale en € du commerce intra-UE de la filière céréalière française – volume (% de part modale en valeur, €)



74,3%

La part modale en € du fret routier dans les importations intra-UE de produits céréaliers à destination de la France en 2024 (-3,8 points sur un an ; +2,4 points depuis 2019)

68 %

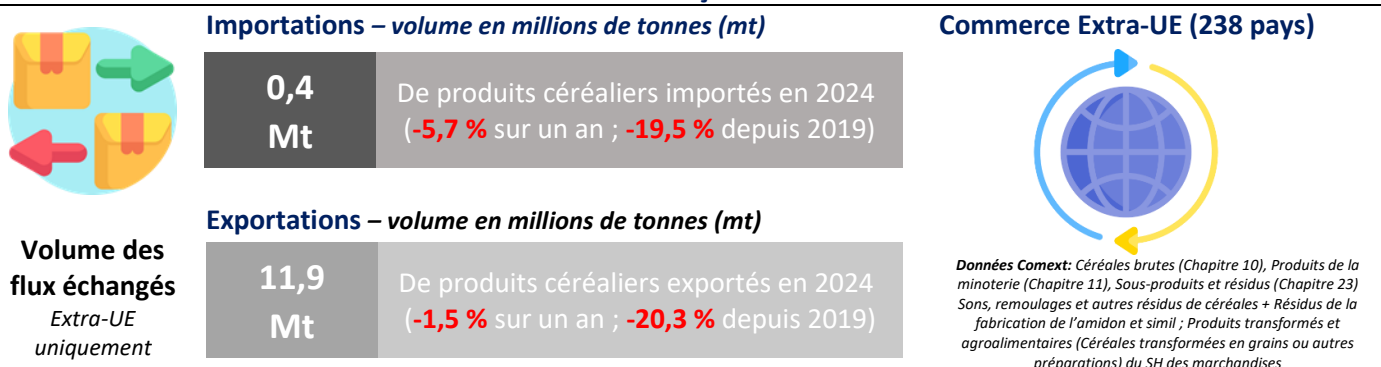
La part modale en valeur (€) du fret routier dans les exportations intra-UE de produits de la filière céréalière française en 2024 (+1,5 point sur un an ; +2 points depuis 2019)

³ La hausse du fret routier s'explique en partie par la baisse des flux d'origine inconnue, dont une part subsiste encore, la déclaration du mode de transport intra-UE étant devenue facultative depuis 2001

Commerce extérieur extra-UE – Synthèse des données

Comme pour l'intra-UE, la filière céréalière française reste largement excédentaire sur le marché extra-UE : les exportations atteignent 11,9 millions de tonnes contre 0,4 million pour les importations, avec un excédent de 2,8 milliards d'euros. **Les exportations chutent plus fortement que dans le commerce intra-UE**, avec une baisse de près d'un quart des volumes exportés depuis 2019 (-20,3 %), témoignant d'une contraction majeure. **Le maritime est dominant dans les échanges** représentant 78,8 % des importations et 95,5 % des exportations en 2024.

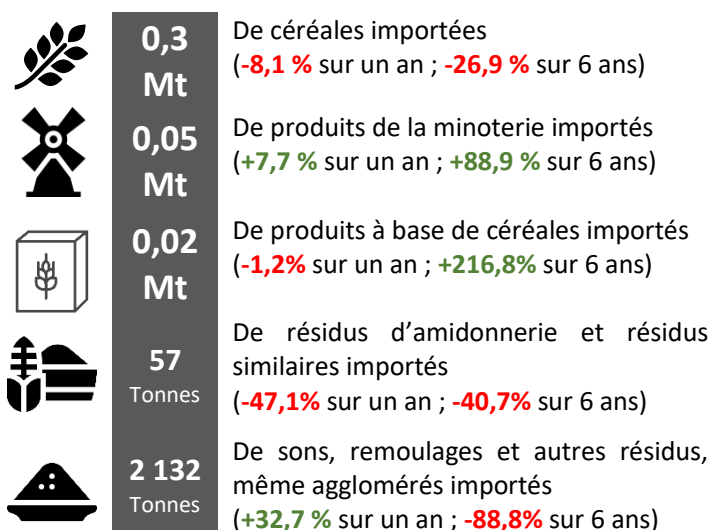
Commerce extérieur extra-UE de la filière céréalière française en 2024



Décomposition du commerce extra-UE de la filière céréalière française en 2024

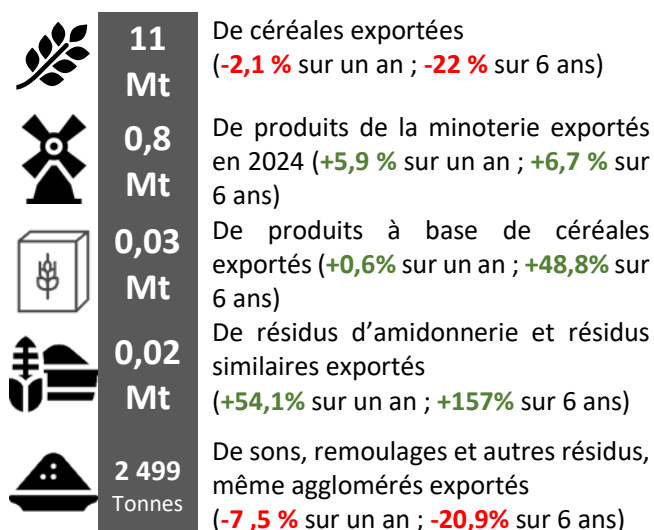
Décomposition des importations françaises

0,4 Mt de produits céréaliers importés en 2024 dont :

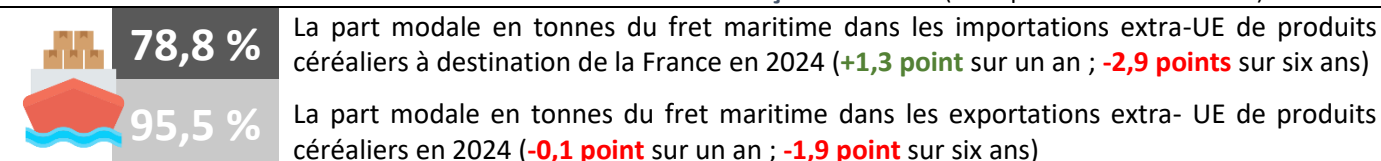


Décomposition des exportations françaises

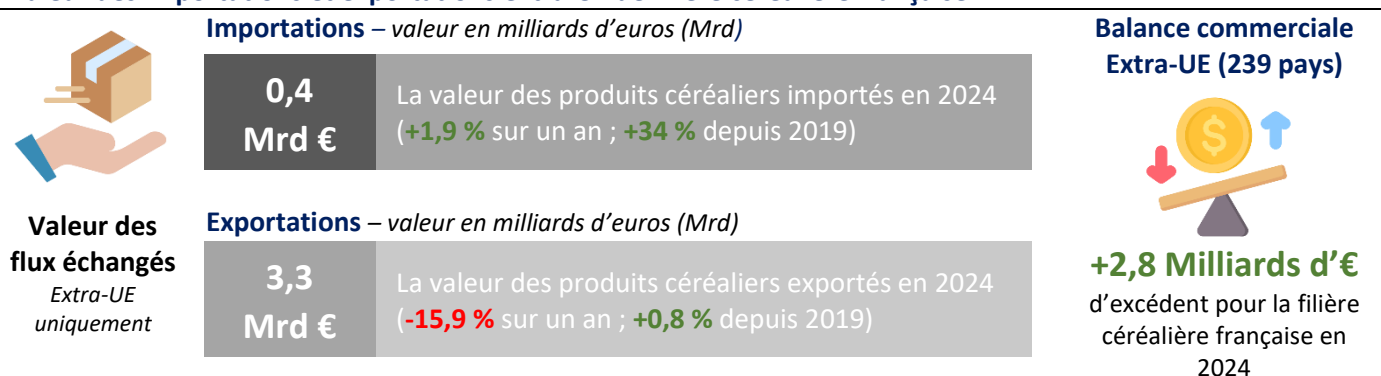
11,9 Mt de produits céréaliers exportés en 2024 dont :



Part modale du commerce extra-UE de la filière céréalière française – volume (% de part modale en tonnes)



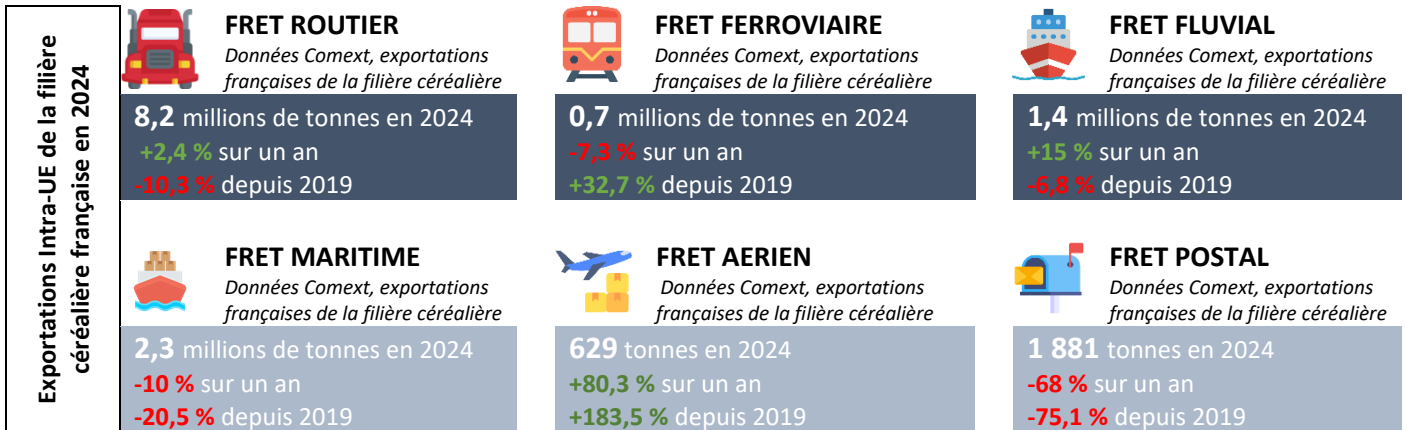
Valeur des importations et exportations extra-UE de filière céréalière française



EXPORTATIONS DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE PAR VOLUME ET VALEUR

Zoom sur les exportations en volume vers l'UE

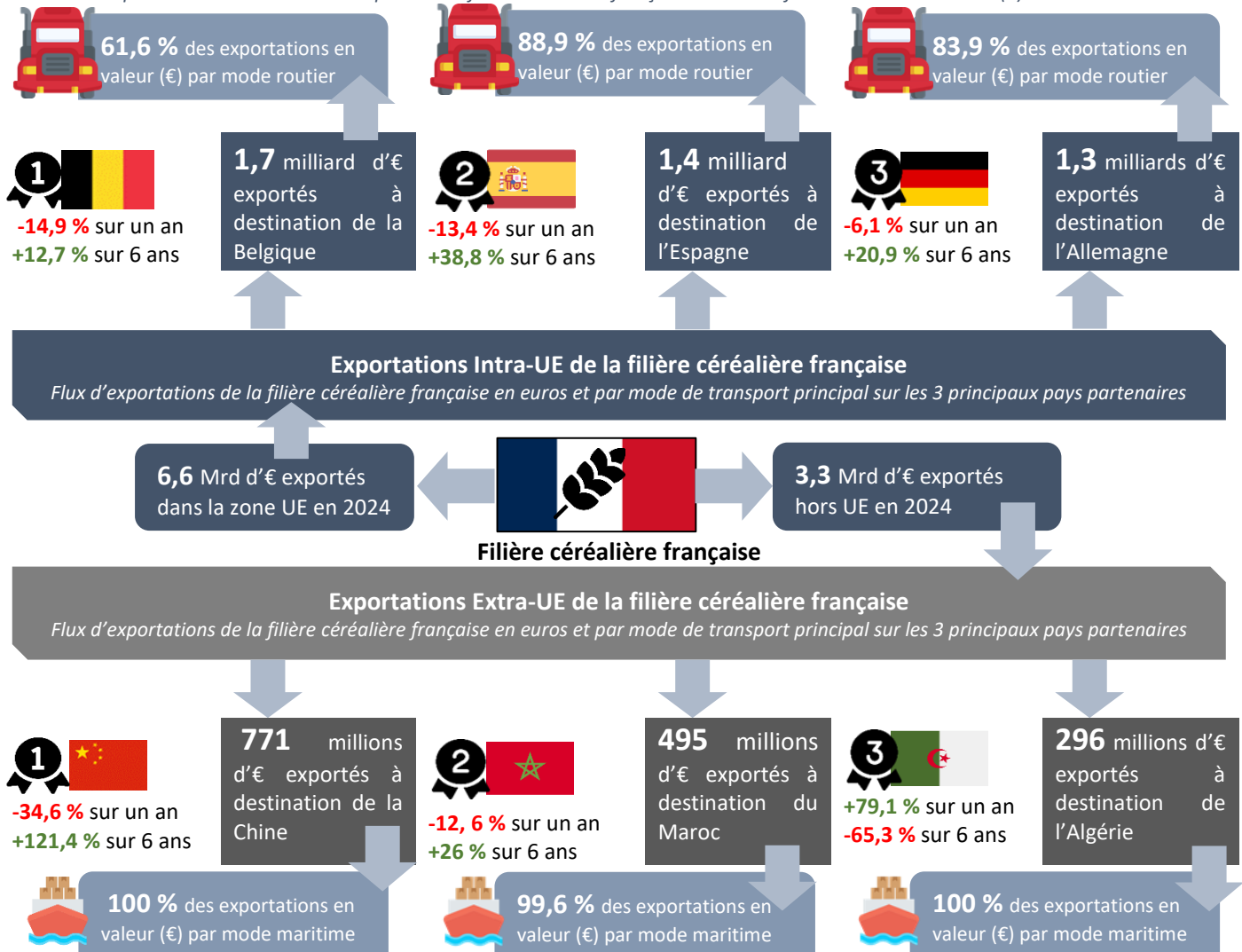
En 2024, les exportations françaises de produits céréaliers vers l'UE atteignent **14,2 millions de tonnes** en hausse (+0,2 % sur un an et -12,5% depuis 2019), soutenues par le transport maritime et routier.



Top 3 destinations intra- et extra-UE en valeur (€)

En 2024, la filière céréalière française a exporté des flux d'une valeur de **9,9 milliards d'euros (Md€)**. Vers l'Union européenne, les exportations se sont élevées à 6,6 Md€ (67 % du total), avec comme principaux partenaires la **Belgique, l'Espagne et l'Allemagne (près de 70 % de la valeur des exportations françaises en 2024)**. Hors UE, les exportations ont atteint 3,3 Md€, dirigées à près de 50 % vers 3 principaux pays : La Chine, le Maroc et L'Algérie.

Flux d'exportations intra et extra européen de la filière céréalière française en 2024 – flux en valeur monétaire (€) – Données Comext



ÉCHANGES INTRA-UE DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE : CARACTÉRISATION

Échanges intra-UE : route dominante, mode maritime en recul

En 2024, la France a importé 3,9 millions de tonnes de produits céréaliers depuis les pays de l'UE⁴ (+4 % sur un an ; +7,2 % depuis 2019). Sur la même période, elle a exporté 14,2 millions de tonnes de produits similaires vers ces mêmes pays de l'UE (+0,2 % sur un an ; -12,5 % depuis 2019).



Volume en tonnes

91 % des importations françaises de produits céréaliers sont européennes en 2024 (89 % en 2019)

54 % des exportations françaises de produits céréaliers sont européennes en 2024 (52% en 2019)

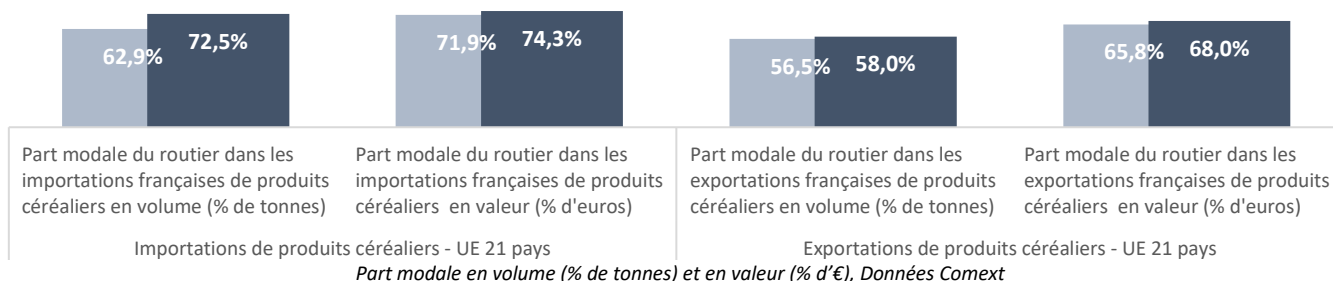
En 2024, les produits céréaliers français restent très liés au marché européen : 91 % des importations françaises viennent de l'UE, contre 54 % des exportations françaises.

En 2024, les échanges intra-UE de la filière céréalière française reposent majoritairement sur le transport routier qui représente 72,5 % des importations et 58 % des exportations en volume, et 74,3 % et 68 % en valeur. Le routier progresse fortement dans les importations en volume au détriment du mode maritime dont la part recule de 12,5 % à 9,7 % entre 2019 et 2024.

■ 2019
■ 2024



Évolution de la part modale du mode routier dans les flux d'échanges de la filière céréalière française intra-UE



Dynamiques modales différenciées selon les segments de produits

Dans le détail, les importations intra-UE de la filière céréalière française révèlent des dynamiques distinctes :



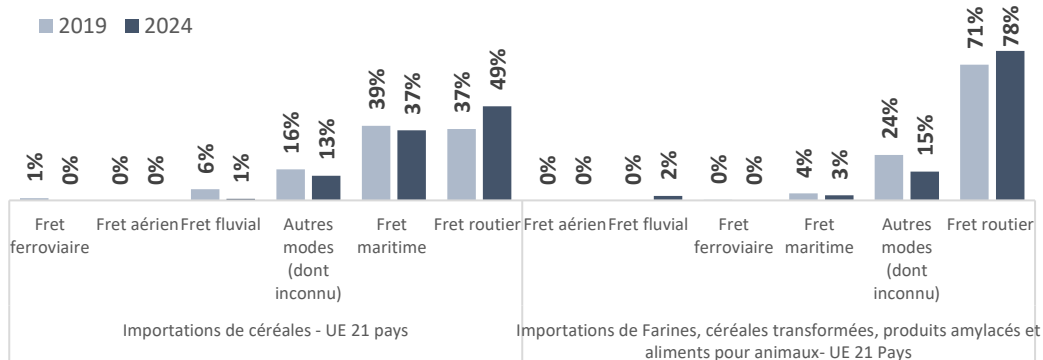
Céréales brutes⁵ : La part du routier progresse dans les importations intra-UE de céréales (37 % en 2019 contre près de 50 % en 2024), sans toutefois atteindre la prédominance observée pour l'ensemble de la filière (72,5 % des importations totales de produits céréaliers acheminées par la route en 2024). À l'inverse, le maritime, second mode en volume, recule légèrement, passant de 39,1 % en 2019 à 37 % en 2024. Les importations diminuent sur l'ensemble des modes, sauf pour la route (+16,7 % entre 2019-2024).



Produits transformés (farines, céréales transformées, produits amyliacés et aliments pour animaux) : le routier s'affirme comme mode quasi exclusif dans les importations intra-UE (78 % de part modale en 2024). Le fluvial, quasi inexistant jusqu'en 2021, enregistre une forte progression à partir de 2022, atteignant 2,4 % en 2024, sans toutefois remettre en cause la domination de la route. Le maritime reste limité (3 % en 2024), tandis que la part des flux non renseignés recule nettement, passant de 24 % à 15 % sur la période.

Importations intra-UE de la filière céréalière française par segment

Part modale en volume par groupe de produits (% de tonnes)
Graphique selon données Comext



⁴ Flux d'échanges de la France avec les 21 principaux pays de l'UE

⁵ Groupe de produits comprenant l'ensemble des céréales NST 2007 : Groupe 01.1, position : 01.11 Froment, épeautre, méteil – 01.12 Orge – 01.13 Seigle – 01.14 Avoine – 01.15 Maïs – 01.16 Riz – 01.17 Sorgho, millet et autres céréales

Pour les exportations intra-UE, les dynamiques modales s'écartent de celles observées à l'import.



Céréales brutes : le routier recule légèrement en volume entre 2019 et 2024, passant de 56 % à 53 %, tandis que le fluvial et le maritime progressent sur la même période, respectivement de 10 % à 12 % et de 17 % à 19 %. La part fluviale, six fois supérieure à sa moyenne dans le transport terrestre français, fait des exportations de céréales un moteur important pour ce mode, alors qu'il reste marginal à l'importation.



Produits transformés : le routier se renforce légèrement à l'export, passant de 73,3 % de part modale en 2019 à 74,6 % en 2024, confirmant la tendance observée à l'import. En revanche, le fluvial et le maritime perdent du terrain sur la même période, respectivement de 3,4 % à 1,1 % et de 8 % à 5,5 %, ce qui peut s'expliquer en partie par la hausse des flux non renseignés qui passent de 15,2 % en 2019 à 17,5 % en 2024.

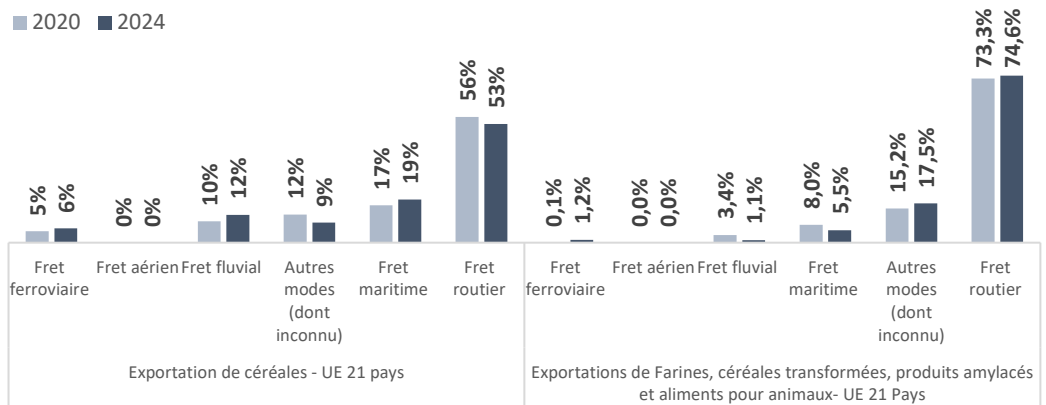


En 2024, près d'un tiers des exportations françaises de céréales intra-UE transitent par le fluvial et le maritime

Ainsi, si le transport routier demeure majoritaire pour les échanges intra-UE de céréales françaises, sa domination s'atténue à l'export, où le maritime et le fluvial jouent un rôle significatif, acheminant près d'un tiers des 14,2 millions de tonnes expédiées par la filière en 2024.

Exportations intra-UE de la filière céréalière française par segment

Part modale en volume par groupe de produits (% de tonnes)
Graphique selon données Comext



ÉCHANGES EXTRA-UE DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE : CARACTÉRISATION

Suprématie du maritime dans les échanges extra-UE

En 2024, les importations françaises de produits céréaliers extra-UE s'élèvent à 0,4 million de tonnes un niveau bien inférieur aux importations intra-UE (3,9 millions de tonnes la même année).

Ces importations extra-communautaires se contractent (-5,7 % sur un an ; -19,5 % depuis 2019) quand les approvisionnements intra-UE progressent (+4 % sur un an ; +7,2 % depuis 2019). Cette évolution confirme le recentrage des achats français sur le marché européen, qui concentre 91 % des importations totales de produits céréaliers en 2024.

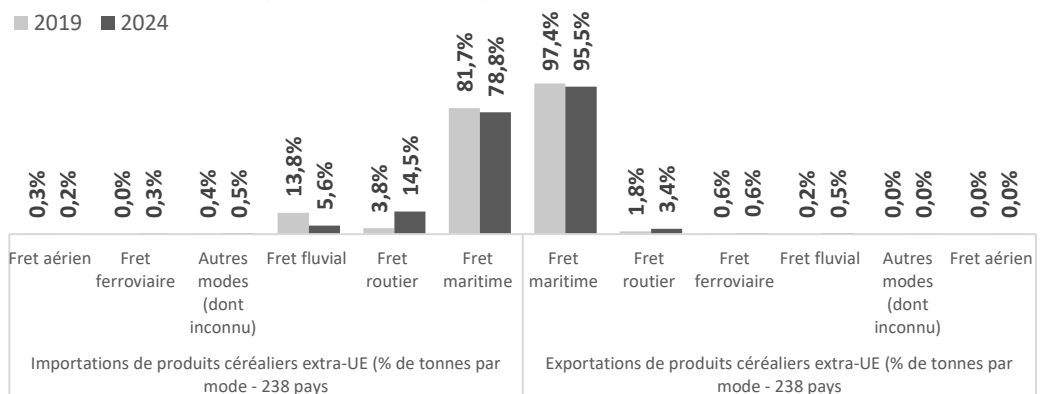
Entre 2019 et 2024, les importations extra-UE de produits céréaliers demeurent largement dominées par le maritime, dont la part recule toutefois de 81,7 % à 78,8 %. Le fluvial se contracte fortement (de 13,8 % à 5,6 %), au bénéfice du routier, en nette hausse (de 3,8 % à 14,5 %).



85 % des importations françaises extra-UE de produits céréaliers par route viennent du Royaume-Uni et de l'Ukraine en 2024

Répartition modale des échanges extra-UE de la filière céréalière française

Part modale en volume par groupe de produits (% de tonnes)
Graphique selon données Comext



Les exportations extra-UE reculent fortement (-20,3 % depuis 2019) pour atteindre 11,9 millions de tonnes en 2024. En revanche, les exportations intra-UE ne diminuent que de 12,5 % sur la même période, confirmant un affaiblissement marqué du commerce céréalier français hors UE. Ce mouvement de recul général des exportations s'inscrit dans un contexte agricole globalement défavorable : en 2024, la production agricole nationale française recule en valeur de 8,8 %, prolongeant la baisse amorcée en 2023, après deux années de forte croissance en 2021 et 2022.⁶

Sur ce segment des exportations extra-UE, la suprématie maritime est écrasante : 95,5 % des volumes de produits céréaliers exportés transitent par ce mode en 2024, loin devant la route (3,4 %) et le ferroviaire ou le fluvial (environ 0,5 % chacun).





50 % des exportations françaises de produits céréaliers hors UE sont destinées à la Chine et au Maroc et sont transportées pour près de 100 % par voie maritime en 2024

Ainsi, hors UE, le mode maritime domine largement les échanges de céréales, surtout à l'export. Les modes terrestres restent marginaux, bien que le transport routier ait nettement progressé sur les flux importés entre 2019 et 2024.


Dynamiques modales différenciées selon les segments de produits


Les modes de transport des exportations cérésières françaises varient également selon la nature des produits :

 **Céréales brutes (11 Mt exportées en 2024)** : le maritime reste quasi exclusif, avec 96,2 % des volumes exportés en 2024 (97,7 % en 2019). Le routier reste marginal (2,8 % en 2024, 1,6 % en 2019). Le fluvial, très limité (0,6 % en 2024), est exclusivement dirigé vers la Suisse, où il représente 17 % des exportations françaises toutes voies confondues, soulignant son poids spécifique sur cette destination.

 **Produits de la minoterie (0,8 Mt exportées en 2024)** : En 2024, le transport maritime reste largement dominant (89,5 % des volumes exportés contre 93,2 % en 2019). Le routier progresse à 7,1 % (3 % en 2019), mais reste largement concentré vers la Suisse et le Royaume-Uni qui représentent 93 % des flux routiers. Les faibles volumes routiers amplifient les variations modales.

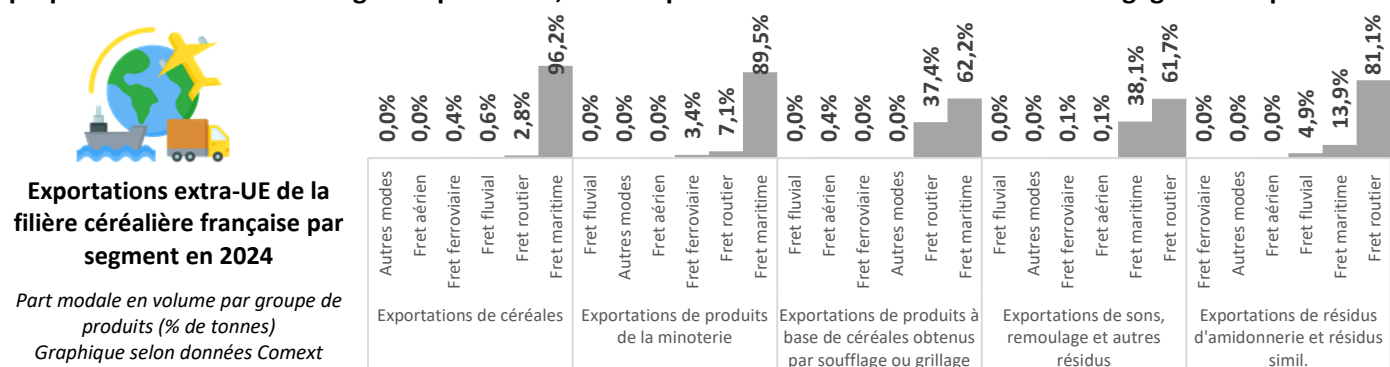
Les trois segments suivants, dont le poids dans les exportations demeure marginal, affichent de fortes variations modales, reflet de la sensibilité accrue des faibles volumes.

 **Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage (0,03 Mt exportées en 2024)** : Entre 2019 et 2024, pour les exportations hors UE de produits céréaliers soufflés ou grillés, le transport maritime passe de 79 % à 62 %, tandis que le transport routier augmente de 20 % à 37 %. Les autres modes restent marginaux.

 **Résidus d'amidonnerie et produits similaires (0,02 Mt exportées en 2024)** : Pour les volumes exportés hors UE, le routier s'impose fortement, passant de 24,3 % en 2019 à 81,1 % en 2024, la Suisse concentrant 77 % de ces flux. À l'inverse, le transport maritime s'effondre, chutant de 75,5 % en 2019 à 13,9 % en 2024.

 **Sons, remoulages et autres résidus (2 499 t exportées en 2024)** : Entre 2019 et 2024, pour les exportations hors UE, le routier domine largement (61,7 % en 2024 contre 18,6 %), au détriment du maritime (38,1 % contre 81,2 %). Les flux routiers sont quasi exclusivement dirigés vers la Suisse (96 % du volume en 2024).

Le maritime domine les exportations de céréales brutes et de produits de la minoterie vers des destinations lointaines. En revanche, le routier et le fluvial, quasi exclusivement orientés vers la Suisse et le Royaume-Uni, sont prépondérants sur les échanges de proximité, surtout pour les volumes faibles où le routier gagne en importance.



⁶ Selon données Agreste, Comptes régionaux de l'agriculture 2024

EXCÉDENT COMMERCIAL DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE

Une contribution équilibrée des échanges intra- et extra-UE à l'excédent

En 2024, la filière céréalière française affiche un excédent total de 5,8 milliards d'€. Les échanges intra-UE représentent 3,6 milliards d'€ d'importations (-5,1 % sur un an ; +50,6 % depuis 2019) et 6,6 milliards d'€ d'exportations (-12 % sur un an ; +23,3 % depuis 2019) soit un excédent pour la filière de 3 milliards d'€ en 2024.

Les échanges extra-UE totalisent 0,4 milliards d'€ d'importations (+1,9 % sur un an ; +34 % depuis 2019) et 3,3 milliards d'€ d'exportations (-15,9 % sur un an ; +0,8 % depuis 2019) générant un excédent de 2,8 milliards d'€. Ainsi, l'excédent commercial global de la filière repose à parts presque égales sur les flux extra-UE et intra-UE.



2,7 milliards d'€
d'excédent commercial
en 2024 sur le mode
maritime pour la filière
céréalière française
hors UE

Commerce extérieur Intra-UE 21 pays		Commerce extérieur Extra-UE – 238 pays	
Importations (Mt)	Exportations (Mt)	Importations (Mt)	Exportations (Mt)
3,9	14,2	0,4	11,9
Importations (Mrd €)	Exportations (Mrd €)	Importations (Mrd €)	Exportations (Mrd €)
3,6	6,6	0,4	3,3



1,8 milliards d'€
d'excédent commercial
en 2024 sur le mode
routier pour la filière
céréalière française dans
les échanges intra-UE

Maritime moteur de l'excédent extra-UE, routier dominant intra-UE

En 2024, le commerce extérieur extra-UE de la filière céréalière française repose presque exclusivement sur le transport maritime, qui génère un excédent de 2,7 milliards d'€. Le transport routier y contribue de façon marginale avec un excédent de 141 millions d'€, tandis que les modes aérien, fluvial et postal enregistrent de légers déficits sur l'année (2,6 millions d'€ pour l'aérien, 2,8 millions d'€ pour le fluvial, insignifiant pour le postal).

Dans les échanges intra-UE, le transport routier conserve une position dominante, avec un excédent de 1,8 milliard d'€ en 2024. Le maritime joue un rôle secondaire, apportant 567 millions d'€, et l'ensemble des autres modes contribue positivement, à l'exception du fret postal, déficitaire de 175 millions d'€.

CONVERGENCE ENTRE FLUX PHYSIQUES ET ÉCONOMIQUES

Cohérence entre volumes et valeurs, avec une surreprésentation du routier

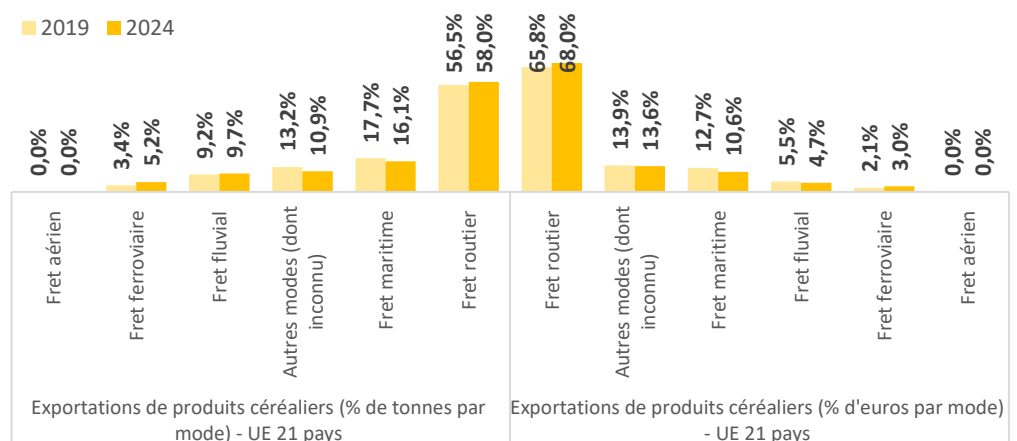
En 2024, la répartition modale des échanges céréaliers français se révèle cohérente selon que l'on raisonne en volume ou en valeur. Les modes dominants restent les mêmes : le transport routier pour les flux intra-UE et le maritime pour les flux extra-UE. Les écarts entre parts en tonnes et en euros existent, mais demeurent limités.

Les modes massifiés, maritime et fluvial, sont légèrement sous-représentés en valeur. Ce constat s'explique par leur spécialisation sur les céréales brutes, produits à faible valeur unitaire, qui gonflent les tonnages sans générer un poids équivalent en euros. À l'inverse, le routier est sur-représenté : il assure 58 % des volumes intra-UE en 2024 mais concentre 68 % de la valeur exportée. Cette surpondération traduit le rôle du camion dans l'acheminement de produits plus élaborés caractérisés par une plus forte valeur ajoutée par tonne.



Exportations intra-UE de la filière céréalière française : répartition modale en volume/valeur

Part modale en volume (% de tonnes)
et en valeur (% d'euros),
Graphique selon données Comext



Crédits & réalisation

Réalisation :

Corinne Blanquart
Paul Vilain

Sources :

Ce cahier a été élaboré à partir de données issues de sources publiques et professionnelles

Contact :

Pour toute question ou demande d'information complémentaire

paul.vilain@univ-eiffel.fr

 **Université
Gustave Eiffel**


**MINISTÈRE
DES TRANSPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des
infrastructures, des
transports et des mobilités**